



COMPTE-RENDU SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 28 octobre 2021.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2021

Démission d'un conseiller municipal - Mise en place de son remplaçant

Le conseil municipal est informé de la décision de Monsieur FINCK Richard de se démettre de son mandat de conseiller municipal.

Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette décision par courrier en date du 11 octobre 2021 conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La suivante sur la liste « Osez Guénange », Madame CHAMPION Sophie, est installée officiellement dans la fonction de conseillère municipale.

Prix de l'eau et de l'assainissement - Rapport du délégataire - Exercice 2020

D'approuver les rapports.

La qualité de l'eau distribuée 2020 présente 100% de conformité au niveau des paramètres microbiologiques et 90% pour les paramètres physico-chimiques.

Le prix du m³ d'eau (pour 120 m³) passe de 3,11 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2020 à 3,16 € TTC /m³ au 1^{er} janvier 2021, soit une augmentation de + 1,65%.

Le prix de l'assainissement (pour 120 m³) passe de 2,20 € TTC / m³ au 1^{er} janvier 2020 à 2,20 € TTC /m³ au 1^{er} janvier 2021, soit une augmentation de + 0,17%(en raison de l'arrondi).

Le prix au m³ eau + assainissement passe de 5,31 € TTC /m³ au 1^{er} janvier 2020 à 5,36 € TTC /m³ au 1^{er} janvier 2021.

Mutualisation - Création d'un Groupement de commandes permanent entre la CCAM et ses communes membres

- D'APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la CCAM et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la CCAM comme le coordonnateur ;
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention constitutive de groupement jointe en annexe et d'en approuver ses termes ;
- D'APPROUVER la délégation donnée au Maire afin de conclure tout avenant à ladite convention.

Subvention associations sportives – Solde 2021

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	Vote
6574	ASG Athlétisme	Solde 2021	5 130,16€	Unanimité
6574	FC Guénange	Solde 2021	7 456,44€	Unanimité
6574	Handball	Solde 2021	2 415,64€	Unanimité
6574	Judo Club	Solde 2021	5 013,07 €	Unanimité
6574	La Pétanque	Solde 2021	743,16€	Unanimité
6574	Tennis	Solde 2021	8 672,27€	Unanimité
6574	Badminton Guénangeois	Solde 2021	1 285,58 €	Unanimité
6574	SNBM	Solde 2021	2 669,11€	Unanimité
6574	Boxing Club	Solde 2021	1 397,46€	Unanimité
TOTAL SPORT			34 782,89 €	
TOTAL ANNUEL			52 000,00 €	

Subvention scolaire – Ecole Saint Matthieu

D'autoriser le Maire à verser une subvention de 3 600 € dans le cadre de l'aire éducative à la coopérative de l'école Saint Matthieu (6574).

Cela est conditionné au versement de la subvention de l'Office Français de la Biodiversité et de la présentation des factures correspondantes.

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école. Encadrés par l'enseignant et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves prennent des décisions collectives

Annulation partielle des redevances des équipements sportifs pour l'année 2020-2021

D'autoriser le Maire à annuler les redevances d'utilisation des équipements sportifs pour la saison 2020-2021, aux associations ne pouvant effectuer qu'une pratique en intérieur, à savoir : Handball, Badminton, Boxing, Judo et Majorettes.

Convention mise à disposition de locaux – CETAM

A signer une convention de location pour le local situé 11 boulevard du Pont – Rez-de-chaussée de la salle Louise Michel, au CETAM – Lorraine.

La présente location est consentie moyennant le versement d'une indemnité d'occupation mensuelle de 950 € toutes charges comprises (eau, chauffage, électricité), payable d'avance le 10 de chaque mois pour une durée de 6 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027, renouvelable ensuite par tacite reconduction

Ce Loyer toutes charges comprises est conditionné à la réalisation d'une journée minimum d'intervention annuelle auprès des scolaires et à l'accueil de groupe en vue d'une sensibilisation au monde des abeilles et du miel.

Le loyer est révisable annuellement à la date anniversaire de la convention, sur les bases de l'indice INSEE.

Cession d'un terrain Boulevard Raspail – VIVEST

D'autoriser à procéder à la cession de cette dernière parcelle cadastrée section 2 n° a/1 (inscription au cadastre en cours) d'une contenance de 26a47ca.

Elle se situe en zone U (Urbaine) dans le Plan Local d'Urbanisme.

Cette parcelle a fait l'objet d'une consultation auprès des services de France Domaines qui a estimé le terrain à hauteur de 5000€ l'are.

Le preneur la société VIVEST, représentée par Monsieur RAYNAUD, Directeur Général, située 15 Sente à My BP 80785 - 57012 METZ CEDEX 01, a donné son accord écrit à la commune aux conditions suivantes :

- La parcelle n°a/1 section 2 d'une surface de 26a47ca constitue un terrain nu non viabilisé (tous les réseaux existent à proximité directe de la parcelle)
- Le prix de cession est de 180 000€ nets soit environ 6800€ l'are,
- L'objectif poursuivi est l'édification de 5 à 6 maisons libres de construction,
- Le projet intégrera l'aménagement d'une voie de jonction entre le boulevard Raspail et le groupe scolaire saint Matthieu,
- La parcelle se situant au sein du Quartier République, identifié Politique de la Ville, elle bénéficie d'une TVA à 5,5%,
- La commune a réalisé une étude de sols et un arpentage précis de la parcelle,
- Les frais d'acte notarié seront pris en charge par VIVEST.

Convention de mise à disposition de la Police Municipale

De signer ladite convention pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022.

Il est à rappeler au Conseil Municipal les quotes-parts qui sont établies au prorata de la population :

- Guénange : 46,64%,
- Bertrange : 17,14%,
- Bousse : 20,38%,
- Rurange-les-Thionville : 15,84%.

Approbation du DICRIM – document d'information communal

- D'adopter le DICRIM élaboré dans le cadre du plan communal de sauvegarde
- De confier à Monsieur le Maire le soin de prendre toutes les mesures nécessaires et utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal
- D'envoyer une copie aux autorités compétentes

Modification du tableau des effectifs

De créer

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- De deux emplois permanents d'adjoint administratif à temps complet l'un en charge de la communication, l'autre en charge d'assister la Direction des Ressources Humaines.
- D'un emploi permanent de rédacteur à Temps non complet à hauteur de 30h hebdomadaires chargé de la direction de Maison France Services.

FILIERE TECHNIQUE :

Compte tenu de départ à la retraite d'un cadre du service technique il convient de renforcer les effectifs du service pour anticiper ce départ et restructurer le service. La création d'un emploi non permanent au grade de technicien appartenant à la catégorie hiérarchique B, afin de mener à bien le projet d'accompagnement à la professionnalisation du service technique au travers de la mise en place d'outils managériaux et de suivi d'activités pour une durée prévisible d' 1 an et 6 mois soit du 1er Mars 2022 au 31 aout 2023 inclus. Cet agent assurera les fonctions de technicien à temps complet. Il devra justifier d'une formation supérieure au moins égal à un BAC+2 dans le domaine du BTP. La rémunération est fixée sur la base de la

grille indiciaire relevant du grade de technicien, par référence à l'indice brut 500, indice majoré 431 du grade de recrutement.

FILIERE CULTURELLE :

La création d'un emploi non permanent au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques appartenant à la catégorie hiérarchique B, afin de mener à bien le projet de transformation de la bibliothèque en médiathèque pour une durée prévisible de 1 an et 6 mois soit du 1er Mars 2022 au 31 août 2023 inclus. Cet agent assurera les fonctions d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet. Il devra justifier d'une formation supérieure au moins égal à un BAC+2 dans le domaine culturel. La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, par référence à l'indice brut 500, indice majoré 431 du grade de recrutement.

A 23 VOIX POUR ET 5 ABSENTIONS

Modification composition des commissions municipales

D'approuver les modifications opérées au sein des commissions communales

- Madame CHAMPION Sophie remplacera Monsieur FINCK Richard au sein de la Commission « Culture et Communication »,
- Madame CHAMPION Sophie remplacera Monsieur FINCK Richard au sein de la Commission « Jeunesse et Sport »,
- Madame CHAMPION Sophie remplacera Monsieur FINCK Richard au sein de la Commission de Contrôle des Liste Electorales»,
- Monsieur EHRHARDT Vincent remplacera Monsieur FINCK Richard au sein de la Commission « Commission d'Appel d'Offres », en tant que suppléant,
- Madame DANOVARO Martine intègre la commission « Culture et Communication » de ce fait elle quitte la commission « Environnement - Développement Durable »,
- Monsieur SCHIVRE Marc remplacera Monsieur FINCK Richard au sein de l'Association des Amis de Laer,
- Le Comité Technique est remanié ainsi :

Titulaires :

- BERTOLOTTI Michael
- ROTUREAU Anthony
- BONAN Mathilde

Suppléants :

- VILLARRUBIA Elvire
- LEBACQ Laurent
- KOWALCZYK Maryline

Le Maire,
Pierre TACCONI

